

Activité FFA	Famille FFA	Libellé acti- vité	Activité acceptée ou refu- sée à la souscrip- tion	Définition activité	Travaux acces- soires ou complémen- taires	Exclusion
1. Démolition	Préparation et aména- gement du site		Refusée	Démolition d'ouvrages par des moyens manuels ou mécaniques avec ou sans utilisation d'explosifs Cette activité comprend, pour les raccordements et la protection des existants, les travaux accessoires ou complémentaires de : - maçonnerie, - zinguerie, couverture et étanchéité, - V.R.D.		
2. Terrassement	Préparation et aména- gement du site		Acceptée	Défrichement, remise à niveau des terres, réalisation à ciel ouvert de creusement et de blindage de fouilles provisoire dans des sols, ainsi que des travaux de rabattement de nappes nécessaires à l'exécution des travaux, de remblai, d'enrochement non lié et de comblement (sauf des carrières) ayant pour objet soit de constituer par euxmêmes un ouvrage soit de permettre la réalisation d'ouvrages. Cette activité comprend les sondages superficiels.		Les forages les travaux publics



3. Amélioration des sols	Préparation et aména- gement du site	Refusée	Traitement, renforcement et confortement des sols en place en vue d'en améliorer les caractéristiques physiques et mécaniques. Cette activité comprend la pose de géotextiles (hors géomembrane), les sondages et forages.		Les forages les travaux publics
--------------------------	-----------------------------------------------	---------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	------------------------------------



4. V.R.D. : Ca-	Préparation	Voirie, ré-	Acceptée	Réalisation de réseaux de canalisations	- La réalisation: -
nalisations - As-	et aména-	seaux divers		d'eau, de réseaux enterrés ou aériens de	de réseaux d'assai-
sainissement -	gement du	(VRD) : Ca-		distribution électrique ou VDI (Voix Don-	nissement de sta-
Chaussées –	site	nalisations-		nées Images), d'éclairage et leurs supports,	tions d'épuration, -
Trottoirs – Pa-		Assainisse-		de voiries, de réseaux d'assainissement	de murs de soutè-
vage – Arrosage		ment-Chaus-		collectif à l'exclusion de ceux des stations	nement d'une hau-
Espaces verts		sées-Trot-		d'épuration, de systèmes d'assainissement	teur supérieure à 3
		toirs-Pavage-		autonomes, de parcs de stationnement non	mètres, - de drai-
		Arrosage-Es-		couverts.Cette activité comprend :- la réali-	nage agricole et
		pace Verts		sation de zones circulables privatives par	système d'irriga-
		,		tous matériaux sauf revêtements à base de	tion, - La réalisation
				résine avec ou sans incorporation de gra-	et entretien de ter-
				nulats,- la réalisation de terrasses maçon-	rains sportifs, de
				nées, plages et margelles de piscines priva-	voies routières et
				tives, avec revêtement de surface en maté-	pistes d'aéroport,-
				riaux durs ou bois, - la réalisation de po-	La mise en oeuvre
				teaux et clôtures maçonnées ou non, - la	d'équipements rou-
				réalisation de murs de soutènement par en-	tiers, de signalé-
				rochement non lié ou par gabions avec	tiques et équipe-
				remplissage par pierres, pour une hauteur	ments de sécurité
				n'excédant pas 3 mètres, - la réalisation	routière, la réalisa-
				d'espaces verts, y compris les travaux com-	tion de marquages
				plémentaires de maçonnerie le déneige-	au sol,- Les travaux
				ment et/ou désencombrement de voiries	ferroviaires,- La
				sans utilisation d'explosifs, - l'installation en	pose de revête-
				extérieur de récupérateurs d'eau de pluie	ments à base de
				sans raccordement au réseau sani-	résine.
				taire.Cette activité comprend les travaux	
				accessoires ou complémentaires de terras-	
				sement et de fouilles.	



5. Montage d'échafaudage – Etaiement	Préparation et aména- gement du site	Refusée	Location avec ou sans montage pour le compte de tiers de tous étaiements, échafaudages fixes, suspendus ou élévateurs employés à la construction ou à l'entretien des immeubles, monuments et édifices ainsi que le montage de structures événementielles.	
6. Traitement amiante	Préparation et aména- gement du site	Refusée	Retrait de l'amiante, de matériaux et pro- duits en contenant, ainsi que leur élimina- tion ou leur confinement, dans tout ouvrage ou partie d'ouvrage.	
7. Traitement curatif (insectes xylophages – champignons)	Préparation et aména- gement du site	Refusée	Traitement curatif des bois en oeuvre et des constructions contre les insectes à larves xylophages, les termites et les champignons dans les charpentes et menuiseries en bois, mais aussi les sols, fondations, murs, cloisons et planchers.	
8. Assèchement des murs	Préparation et aména- gement du site	Refusée	Traitement des murs contre les remontées d'humidité par capillarité. Cette activité comprend les travaux préparatoires et de traitement proprement dits et les travaux accessoires et complémentaires de remplacement des parements	



9. Fondations spéciales	Structure et gros-oeuvre	Refusée	Réalisation, y compris dans le cadre de travaux de reprise en sous-oeuvre, de systèmes de fondations profondes tels que pieux, barrettes, parois moulées, palplanches, parois de soutènement autonomes et toutes autres techniques équivalentes. Cette activité comprend les travaux de rabattement de nappes, les sondages et forages.		
-------------------------	--------------------------	---------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--



10. Maçonnerie	Structure et	Maçonnerie	Acceptée	Réalisation de maçonnerie en béton armé	- terrassement et	-La réalisation de
et béton armé	gros-	et béton		préfabriqué ou non, en béton précontraint	de canalisations,	silos, piscines,
sauf précon-	oeuvre	armé sauf		préfabriqué (hors précontrainte in situ), en	- complément	fosses à lisier, bâti-
traint in situ		précontraint		blocs agglomérés de mortier ou de béton	d'étanchéité des	ments d'élevage in-
		in situ		cellulaire, en pierre naturelles ou briques,	murs enterrés,	dustriel, bâtiments
				ceci tant en infrastructure qu'en superstruc-	- pose de matériaux	isothermes
				ture, par toutes les techniques de maçon-	contribuant à l'iso-	- La protection et la
				neries de coulage, hourdage (hors revête-	lation intérieure,	réfection de façade
				ment mural agrafé, attaché ou collé).	- la pose de ren-	par revêtement
				Sont compris les travaux de :	forts bois ou métal	d'imperméabilisa-
				- enduits à base de liants hydrauliques ou	nécessités par l'ou-	tion et par revête-
				de synthèse,	verture de baies et	ment plastique
				- ravalement en maçonnerie,	les reprises en	épais.
				- de briquetage, pavage,	sous-oeuvre,	- Les travaux d'en-
				- dallage, chape,	- démolition et	lèvement d'amiante
				- fondations autres que pieux, barrettes, pa-	VRD,	- Les dallages in-
				rois moulés, palplanches, parois de soutè-	- pose d'huisseries,	dustriels et/ou su-
				nement autonomes et toutes autres tech-	- pose d'éléments	périeurs à 1 000M ²
				niques équivalentes.	simples de char-	- La restauration
				Ainsi que les travaux accessoires ou com-	pente, ne compor-	d'ouvrages ou de
				plémentaires de :	tant ni entaille, ni	parties d'ouvrages
				- terrassement et de canalisations enter-	assemblage, et	en pierres de taille
				rées,	scellés directement	ou classés ou ins-
				- complément d'étanchéité des murs enter-	à la maçonnerie, et	crits à l'inventaire
				rés,	à l'exclusion de	des monuments
				- pose de matériaux contribuant à l'isolation	toute charpente	historiques,
				intérieure,	préfabriquée dans	-La construction de
				- la pose de renforts bois ou métal nécessi-	l'industrie,	planchers translu-
				tés par l'ouverture de baies et les reprises	- plâtrerie,	cides.
				en sous-oeuvre,	- carrelage, faïence	
				- démolition et VRD,	et revêtement en	
				- pose d'huisseries,	matériaux durs à	



	- pose d'éléments simples de charpente, ne comportant ni entaille, ni assemblage, et scellés directement à la maçonnerie, et à l'exclusion de toute charpente préfabriquée dans l'industrie, - plâtrerie, - carrelage, faïence et revêtement en matériaux durs à base minérale, - calfeutrement de joints. Et les travaux suivants de fumisterie : - construction, réparation et entretien d'âtres et foyers (hors four et cheminée industriels), - conduits de fumées et de ventilation à usage domestique et individuel, - ravalement et réfection des souches hors combles, - construction de cheminées à usage domestique et individuel, - revêtements en carreaux et panneaux de faïence.	base minérale, - calfeutrement de joints. Et les travaux sui- vants liés à la fu- misterie: - construction, ré- paration et entre- tien d'âtres et foyers (hors four et cheminée indus- triels), - conduits de fu- mées et de ventila- tion à usage do- mestique et indivi- duel, - ravalement et ré- fection des souches hors combles, - construction de cheminées à usage domestique et indi- viduel, - revêtements en carreaux et pan- neaux de faïence.
--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



|--|



11. Béton précontraint in situ	Structure et gros-oeuvre		Refusée	Mise en oeuvre de béton armé précontraint mis en tension sur chantier.		
12. Charpente et structure en bois	Structure et gros- oeuvre	Charpente et structure en bois	Acceptée	Réalisation de charpentes, structures et ossatures à base de bois à l'exclusion des façades-rideaux. Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :- couverture, bardage, châssis divers, lorsque ceux-ci sont fixés directement à l'ossature, - supports de couverture ou d'étanchéité, - plafonds, faux plafonds, cloisons en bois et autres matériaux, - planchers et parquets, - isolation thermique et acoustique liées à l'ossature ou à la charpente, - application de produits de protection et traitement préventif des bois, - mise en oeuvre de matériaux ou de tous éléments métalliques concourant à l'édification, au renforcement ou à la stabilité des charpentes et escaliers, y compris garde corps.	- couverture, bardage, châssis divers, lorsque ceuxci sont fixés directement à l'ossature, supports de couverture ou d'étanchéité,- plafonds, faux plafonds, cloisons en bois et autres matériaux, planchers et parquets,- isolation thermique et acoustique liées à l'ossature ou à la charpente,- mise en oeuvre de matériaux ou de tous éléments métalliques concourant à l'édification, au renforcement ou à la stabilité des charpentes et escaliers.	-La réalisation de façades-rideaux,- Les constructions à ossature bois,-Les traitements curatifs des bois.





14. Couverture	Clos et	Couverture	Acceptée	Réalisation en tous matériaux (hors struc-	- raccord d'étan-	- La réalisation
14. Couverture	Clos et couverts	Couverture	Acceptée	Réalisation en tous matériaux (hors structures textiles), y compris par bardeau bitumé, de couverture, vêtage, vêture. Cette activité comprend les travaux de :- zinguerie et éléments accessoires en tous matériaux,- pose de fenêtres de toit y compris exutoires de fumées,- réalisation d'isolation et d'écran sous toiture,- ravalement et réfection des souches hors combles,- installation de paratonnerres,- pose de capteurs solaires thermiques non intégrés, hors conception et réalisation de l'installation électrique ou thermique,- pose de souche de cheminée- pose d'éléments de charpente non assemblés, Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires :- d'étanchéité de toitures pour une surface maximum de 150m² par chantier - de raccord d'étanchéité,- de réalisation de bardages verticaux, vêtage et vêture.	- raccord d'étan- chéité,- réalisation de bardages verti- caux.	- La réalisation d'isolation frigori- fique par panneaux sandwichs,- Les structures textiles,- La conception et la réalisation d'instal- lation électrique ou thermique de cap- teurs solaires,- Les travaux d'installa- tion de capteurs so- laires photovol- taïques.



15. Etanchéité de toiture, terrasse et plancher intérieur	Clos et couverts	Refusée	Réalisation d'étanchéité de toiture, terrasse et plancher intérieur par mise en oeuvre de matériaux bitumineux ou de synthèse sur des supports horizontaux ou inclinés, y compris la pose du support d'étanchéité. Cette activité comprend dans la limite éventuelle fixée au procédé, la mise en oeuvre de matériaux d'isolation et inclut tous travaux préparant l'application ou assurant la protection du revêtement étanche, ainsi que ceux complétant l'étanchéité des ouvrages. Ainsi que la réalisation des travaux de : étanchéité de paroi enterrée, zinguerie et éléments accessoires en tous matériaux, châssis de toit (y compris exutoires en toiture), pose de membranes d'étanchéité photovoltaïques, hors réalisation de l'installation électrique.		
-----------------------------------------------------------	------------------	---------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--



16. Etanchéité et imperméabili- sation de cuve- lage, réservoirs et piscines	Clos et couverts	Refusée	Réalisation de travaux d'étanchéité et d'imperméabilisation de cuvelage d'ouvrages en sous-pression hydrostatique, de réservoirs et piscines en béton armé et béton précontraint. Cette activité comprend les travaux préparatoires, comme ceux de protection et de traitement de tous les joints.		
17. Calfeutrement protection, imperméabilité et étanchéité des façades	Clos et couverts	Acceptée	Réalisation de travaux de protection et de réfection des façadespar enduits à base de liants hydrauliques ou de synthèse, revêtement d'imperméabilisation à base de polymères de classel1, I2, I3, et systèmes d'étanchéité à base de polymère de classel4. Cette activité comprend les travaux de :- étanchéité des sols d'ouvrage lorsqu'il domine les parties noncloses du bâtiment, - calfeutrement de joints de construction aux fins d'étanchéité àl'eau et à l'air, - d'isolation thermique par l'extérieur.	L'isolation thermique par l'extérieur (ITE) visée ici doit être accessoire ou complémentaire à des travaux de protection et de réfection des façades par enduits ou liants. Elle relève sinon de l'activité spécifique 4.8.1.	- étanchéité des sols d'ouvrage lorsqu'il domine les parties non closes du bâtiment,



18. Menuiseries extérieures	Clos et couverts	Menuiseries extérieures	Acceptée	Réalisation de menuiseries extérieures, y compris leur revêtement de protection, quel que soit le matériau utilisé à l'exclusion des façades rideaux. Cette activité comprend les travaux de : - mise en oeuvre des éléments de remplissage y compris les produits en résine ou en plastique et les polycarbonates, - calfeutrement sur chantier des joints de menuiserie, - mise en oeuvre des fermetures et de protections solaires intégrées ou non, - d'habillage et de liaisons intérieures et extérieures.	- vitrerie et de mi- roiterie, - alimentations, commandes et branchements élec- triques éventuels, - mise en oeuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation ther- mique, acoustique, feu et de sécurité.	- la réalisation de vérandas, serres - le traitement pre- ventif et curatif du bois - la construction de maison à ossature bois - La réalisation de façades-rideaux.
19. Bardages de façade	Clos et couverts	Bardages de façade	Acceptée	Réalisation de bardages par mise en oeuvre de clins ou de panneaux, avec ou sans incorporation d'isolant, à l'exclusion des façades-rideaux. Cette activité comprend les travaux de vêture. Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de mise en oeuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique.	- mise en oeuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation ther- mique.	- l'utilisation de techniques non courantes



20. Façades-Rideaux	Clos et couverts	Refusée	Réalisation de façades-rideaux, quel que soit le matériau utilisé, y compris la mise en place des éléments de remplissage et de réalisation de façades selon les techniques de vitrage extérieur collé (VEC) ou de vitrage extérieur attaché (VEA).	
21. Structures et couvertures textiles	Clos et couverts	Refusée	Réalisation de superstructures et couver- tures à base de membranes textiles ten- dues ou gonflées. Cette activité comprend la réalisation des structures complémentaires en support bois, métal ou autres matières ainsi que tous les éléments d'évacuation d'eaux né- cessaires.	



22. Menuiseries intérieures	Divisions – Aménage- ments	Menuiseries intérieures bois , pvc	Acceptée	Réalisation de tout travaux de menuiserie intérieure, y compris leur revêtement de protection, quel que soit le matériau utilisé, pour lesportes, murs, plafonds, faux plafonds, cloisons, planchers y compris surélevés, parquets y compris pour les sols sportifs, revêtements, escaliers et garde corps, stands, expositions, fêtes, agencements et mobiliers. Cette activité comprend les travaux de :- mise en oeuvre des éléments de remplissage y compris les produits en résine ou en plastique et les polycarbonates, habillage et de liaisons intérieures et extérieures.	- vitrerie et de mi- roiterie,- mise en oeuvre des maté- riaux ou produits contribuant à l'iso- lation thermique, acoustique et à la sécurité incendie,	- la réalisation de vérandas, serres- la construction de maison à ossature bois- traitement préventif et curatif des bois La réalisation de: - parquets d'une surface supérieure à 500 m2 d'un seul tenant, - parquets de sols sportifs, - parquets de tous types nécessitant une fabrication à dimensions spéciales, les planchers de scènes, les parquets en pavés de bois debout,- La restauration de menuiseries d'ouvrages ou de parties d'ouvrages
						tion de menuiseries d'ouvrages ou de



23. Plâtrerie –	Divisions -	Plâtrerie-	Acceptée	Réalisation de plâtrerie, cloisonnement et	- menuiseries inté-	La restauration
Staff - Stuc -	Aménage-	staff-stuc-		faux plafonds à base de plâtre, en intérieur.	grées aux cloisons,	d'ouvrages ou de
Gypserie	ments	gypserie		Cette activité comprend la mise en oeuvre	- le doublage ther-	parties d'ouvrages
				des matériaux ou produits contribuant à	mique ou acous-	classés ou inscrits
				l'isolation thermique, acoustique et à la sé-	tique intérieur,	à l'inventaire des
				curité incendie, ainsi que les travaux acces-	- mise en oeuvre	monuments histo-
				soires ou complémentaires de :	des matériaux ou	riques.
				- menuiseries intégrées aux cloisons,	produits contribuant	
				- le doublage thermique ou acoustique inté-	à l'isolation ther-	
				rieur.	mique, acoustique	
					et à la sécurité in-	
					cendie.	



24. Serrurerie –	Divisions -	Serrurerie -	Acceptée	Réalisation de serrurerie et métallerie à	- protection contre	La réalisation: - de
Métallerie	Aménage-	Métallerie	7.00001.00	partir de câbles, de profilés de tôle en tous	les risques de cor-	vérandas, verrières,
Wictalierie	ments	Wictalierie		métaux ou en matériaux de synthèse.Cette	rosion,- installation	serres, d'une sur-
	ments			activité comprend la fabrication et/ou l'ins-	et le raccordement	face supérieure à
				tallation :- de portes et portails et le raccor-	des alimentations	50m² et/ou d'une
				dement des alimentations électriques et	électriques et auto-	portée supérieure à
				automatismes nécessaires au fonctionne-	matismes néces-	6 mètres, - de fa-
				ment de ces équipements,- d'escaliers mé-	saires au fonction-	çades-rideaux.
				talliques y compris avec incorporation de	nement des équipe-	çades-ndeaux.
					ments,- mise en	
				marches tous matériaux,- de garde-corps,	· ·	
				rampes, balustrades et mains courantes,-	oeuvre des élé-	
				de vérandas, verrières, serres d'une sur-	ments de remplis-	
				face inférieure à 50m² et/ou d'une portée in-	sage, y compris les	
				férieure à 6 mètres,- de protections métal-	produits en résine	
				liques fixes ou ouvrantes contre le vol,- de	ou en plastique et	
				brises soleil métalliques,- de faux planchers	les polycarbo-	
				ou planchers techniques,- d'ouvrages de	nates,- mise en	
				ferronnerie.Cette activité comprend les tra-	oeuvre des maté-	
				vaux accessoires ou complémentaires de :-	riaux ou produits	
				protection contre les risques de corrosion,-	contribuant à l'iso-	
				mise en oeuvre des éléments de remplis-	lation thermique,	
				sage, y compris les produits en résine ou	acoustique et à la	
				en plastique et les polycarbonates,- mise	sécurité incendie.	
				en oeuvre des matériaux ou produits contri-		
				buant à l'isolation thermique, acoustique et		
				à la sécurité incendie.		



25. Vitrerie – Mi-	Divisions -	Vitrerie-Miroi-	Acceptée	Réalisation de tous travaux à partir de pro-	- encadrement des	- La réalisation des
roiterie	Aménage-	terie		duits verriers, y compris les produits en ré-	éléments verriers.	structures de vé-
	ments			sine ou en plastique, les polycarbonates à		randas, verrières,
				l'exclusion des façades-rideaux.		serres,
				Cette activité comprend les travaux acces-		- Les façades-ri-
				soires ou complémentaires:		deaux.
				- d'encadrement de ces produits et leurs		
				joints d'étanchéité,		
				- de pose de films solaires et de protection		
				des vitrages.		



26. Peinture	Divisions – Aménage- ments	Peinture	Acceptée	Réalisation de peinture , y compris les revêtements plastique épais ou semi-épais (RPE et RSE), de ravalement en peinture ou par nettoyage , de pose de revêtements souples, textiles, plastiques ou assimilés sur surfaces horizontales et verticales. Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :- ravalement par nettoyage haute pression, - préparation des supports par décapage mécanique, chimique ou thermique, mise en oeuvre en intérieur d'éléments d'habillage et/ou décoratifs en bois, staff, stuc, matériaux de synthèse ou métalliques, - pose de menuiseries intégrées aux cloisons, - pose de placards et rayonnages sans fabrication, - pose de revêtements en faïence, - mise en oeuvre d'enduits décoratifs sur murs, plan de travail ou aménagements mobiliers, - isolation thermique par l'intérieur et l'extérieur.	- menuiserie,- revê- tements faïence,- nettoyage, sablage, grenaillage,- isola- tion acoustique et thermique par l'inté- rieur et l'extérieur.	- La réalisation de protection des façades par revêtements à base de polymères de classe I2 à I4,- La réalisation de sols coulés à base de résine de synthèse.



27. Revêtement	Divisions -	Revêtements	Acceptée	Réalisation de parquets collés ou flottants,	La réalisation de re-
de surfaces en	Aménage-	de surfaces		de revêtements souples, avec ou sans sup-	vêtements:
matériaux	ments	en matériaux		port textile, en tous matériaux plastiques,	- de sols sportifs
souples et par-		souples et		caoutchouc et produits similaires, ou en	coulés ou non,
quets flottants		parquets flot-		bois (feuilles de placage sur kraft ou sur	- de sols coulés à
		tants		textile, lacages collés ou contreplaqués	base de résine de
				minces collés) ou tout autre relevant des	synthèse.
				mêmes techniques de mise en oeuvre.	
				Cette activité comprend la réalisation de	
				plafonds tendus à chaud.	
				Cette activité comprend les travaux acces-	
				soires ou complémentaires de préparation	
				des supports par ragréage ou lissage d'une	
				épaisseur n'excédant pas 10 mm.	



de surfaces en A	Divisions — Aménage- nents	Revêtements de surfaces en matériaux durs - Chapes et sols coulés	Acceptée	Réalisation de revêtement de surfaces en carrelage ou en tout autre produit en matériaux durs, naturels ou artificiels (hors agrafages, attaches), chapes et sols coulés. Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :- pose de résilient acoustique ou d'isolation sous chape ou formes flottantes, - étanchéité sous carrelage non immergé, - protection par imperméabilisation des supports de carrelage et faïence.	- pose de résilient acoustique ou d'isolation sous chape ou formes flottantes,- étan-chéité sous carrelage non immergé,-protection par imperméabilisation des supports de carrelage et faïence	- La réalisation: - de revêtements de sols coulés à base de résine de syn- thèse, - de revête- ments résilients «cuisine collective », - de revête- ments spéciaux de sols coulés à base de résine de syn- thèse pour locaux à risques identifiés (industriels, spor- tifs, médicaux, cui- sines collectives, salles d'eau collec- tives), - de revête- ments de sols spor- tifs «systèmes com- binés», - de revê- tements spéciaux anticorrosion des parois et des sols, - de revêtements muraux agrafés ou attachés, - de mo- saïques décora-
------------------	----------------------------------	-------------------------------------------------------------------	----------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



		inscrits à l'inven- taire des monu-
		ments historiques.



29. Isolation thermique – Acoustique – Frigorifique	Divisions – Aménage- ments	Acceptée	Isolation intérieure : Réalisation, y compris leurs revêtements et menuiseries : - d'isolation thermique de murs, parois, sols, plafonds et toitures de tous ouvrages d'isolation et de traitement acoustique par la mise en œuvre de matières ou matériaux adaptés, - de calorifugeage des circuits, tuyauteries et appareils. Isolation extérieure : Réalisation de travaux d'isolation par l'extérieur par toute technique à l'exception de celles de pierre agrafée et vitrage extérieur collé ou attaché . Cette activité comprend l'intégration de tous produits, matériels et accessoires contribuant à la ventilation et fermetures asso-	-La réalisation: - d'isolation frigori- fique de toute na- ture, - d'isolation anti-vi- bratile façades rideaux, - systèmes avec des revêtements de façades en pierres attachées ou agra- fées.
			collé ou attaché . Cette activité comprend l'intégration de tous	



30. Plomberie – Installations sanitaires	Lots techniques	Plomberie, installations sanitaires	Acceptée	Réalisation d'installations d'eau froide et d'eau chaude sanitaires (distribution, évacuation) et de réseaux de canalisations de fluide basse pression ou de gaz. Cette activité comprend :- la pose de colonnes sèches,- l'installation des appareils de production d'eau chaude sanitaire y compris par pose de capteurs solaires thermiques ou par système utilisant l'aérothermie (chauffe-eau thermodynamique),- réalisation de gouttières, descentes eaux pluviales, noues, chéneaux et de solins, Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :- platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements,- chapes de protection des installations de chauffage,- tranchées, trous de passage, saignées et raccords,- calorifugeage, isolation thermique et acoustique,- raccordement électrique du matériel le raccordement de récupérateurs d'eau de pluie enterrés ou non réservés à un usage privé et externe.	- platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements,-chapes de protection des installations de chauffage,-tranchées, trous de passage, saignées et raccords,-calorifugeage, isolation thermique et acoustique,-raccordement électrique du matériel.	- La mise en oeuvre de pompes à cha- leur autres que les chauffe-eaux ther- modynamiques,- Les travaux de géo- thermie,- La réali- sation: - d'instal- lations de capteurs solaires photovol- taïques et de cap- teurs solaires ther- miques intégrés, - d'installations de systèmes de distri- bution de fluides médicaux ou spé- ciaux, - d'installa- tions de réseaux de sprinklers et de ro- binets incendie ar- més.
------------------------------------------	-----------------	-------------------------------------	----------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



31. Installations	Lots tech-	Installations	Acceptée	Réalisation d'installations (production, dis-	- platelage, réalisa-	- La réalisation:
thermiques de	niques	thermiques	Acceptee	tribution, évacuation) de chauffage et de re-	tion de socle et	- d'installations
génie climatique	riiques	de génie cli-		froidissement, y compris de ventilation mé-	support d'appareils	relevant des tech-
gerile cilmatique		matique		canique contrôlée (V.M.C), hors technique	et équipements,	niques de géother-
		matique			The state of the s	
				de géothermie, et hors pose de capteurs	- chapes de protec-	mie,
				solaires intégrés.	tion des installa-	- d'installations
				Cette activité comprend :	tions de chauffage,	thermiques à haute
				- l'installation de chaudières de tous types y	- tranchées, trous	pression ou haute
				compris les chaudières à bois, les poêles	de passage, sai-	température,
				ainsi que la mise en oeuvre des pompes à	gnées et raccords,	- d'installations
				chaleur et les installations solaires ther-	- calorifugeage, iso-	de thermiques in-
				miques d'une surface maximum limitée à	lation thermique et	dustrielles, fours et
				30 m²,	acoustique,	cheminées indus-
				- les installations de production frigorifique,	- raccordement	trielles, revête-
				Ainsi que les travaux accessoires ou com-	électrique du maté-	ments thermiques
				plémentaires de :	riel.	industriels,
				- platelage, réalisation de socle et support		- d'installations
				d'appareils et équipements,		solaires thermiques
				- chapes de protection des installations de		d'une surface supé-
				chauffage,		rieure à 30 m²,
				- tranchées, trous de passage, saignées et		- La pose d'inserts,
				raccords,		- La pose de cap-
				- calorifugeage, isolation thermique et		teurs solaires ther-
				acoustique,		miques intégrés et
				- raccordement électrique du matériel,		de capteurs so-
				- installations de régulation, de téléalarme,		laires photovol-
				de télésurveillance, de télégestion et de		taïques,
				gestion technique centralisée des installa-		- La réalisation de
				tions concernées,		forages.
				- l'entretien/maintenance des moyens de		.o.agoo.
				production (chaudières, ballons de produc-		
				tion), de distribution (canalisations,		
				tion), de distribution (canalisations,		



_				
			radiateurs) et d'évacuation (remplacement	
			radiatedra) et a evaduation (remplacement	
			ou ramonage des conduits).	
			ou ramonago dos condunto).	
ı				
ı				
ı				
ı				
ı				
ı				
ı				
ı				
ı				
ı				
ı				
ı				
ı				
ı				
1		I		



32. Fumisterie	Lots tech- niques	Refusée	Réalisation (hors four et cheminée industriels) de systèmes d'évacuation des produits de combustion. Cette activité comprend les travaux de :- tubage et chemisage des conduits,- pose de poêles et d'inserts- construction et installation d'âtres et foyers, - construction de socles de chaudières,- pose sur le sol de carreaux réfractaires et céramiques. Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :- raccords d'enduits divers,- calorifugeage des conduits,- revêtements en carreaux et panneaux de faïence,- réfection des souches.	- la réalisation de fours et de chemi- nées industriels.	
----------------	-------------------	---------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------	--



33. Installations d'aéraulique et de conditionnement d'air	Lots techniques	Installations d'aéraulique et de condi- tionnement d'air	Acceptée	Réalisation d'installations (production, distribution, évacuation) assurant les fonctions de chauffage, renouvellement et traitement de l'air, de rafraîchissement, hors technique de géothermie, et hors pose de capteurs solaires intégrés. Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de : - platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements, - chapes de protection des installations de chauffage, - tranchées, trous de passage, saignées et raccords, - calorifugeage, isolation thermique et acoustique, - raccordement électrique du matériel installations de régulation, de téléalarme, de télésurveillance, de télégestion et de gestion technique centralisée des installations concernées.	- platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements, - chapes de protection des installations de chauffage, - tranchées, trous de passage, saignées et raccords, - calorifugeage, isolation thermique et acoustique, - raccordement électrique du matériel.	- La réalisation d'installations relevant des techniques de géothermie, - La pose de capteurs solaires thermiques intégrés et de capteurs solaires photovoltaïques, - La réalisation d'installations aérauliques de salles blanches.
------------------------------------------------------------	-----------------	----------------------------------------------------------------------	----------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



34. Electricité	Lots techniques	Electricité	Acceptée	Réalisation de réseaux de distribution de courant électrique, faible ou fort, de chauffage électrique, ainsi que le raccord et l'installation d'appareils électriques (hors pose de capteurs solaires intégrés). Cette activité comprend: - l'installation de ventilation mécanique contrôlée (V.M.C),- la pose de dispositifs de protection contre les effets de la foudre,- le montage d'antennes TV, de paraboles,- la mise en oeuvre d'automatismes et de systèmes domotiques, la réalisation de réseaux intérieurs Voix-Données-Images (VDI), télécommunication, - le cablage du réseau informatique et de télévision par câble, y compris les fibres optiques,- l'installation de systèmes d'alarme et de détection incendie ou intrusion, (sans conception des systèmes,)ainsi que les travaux complémentaires et accessoires :- de tranchées, trous de passage, saignées et raccords,- chapes de protection des installations de chauffage.	- de tranchées, trous de passage, saignées et raccords,- chapes de protection des installations de chauffage.	- La pose de capteurs solaires intégrés, de capteurs solaires photovoltaïques,- La conception de systèmes d'alarme et de détection incendie ou intrusion,- La réalisation de réseaux de Gestion Technique Centralisée (GTC) ou de Gestion Technique Bâtiment (GTB).



35. Four et cheminée industriels	Lots tech- niques	Ref	efusée	Réalisation d'ouvrage de construction de fours industriels, d'incinération et de crémation y compris leurs cheminées.	
36. Ascenseurs	Lots tech- niques	Ref	efusée	Réalisation d'ascenseur, de monte-charge, monte-personne, escalier mécanique et trottoir roulant, y compris les organes et équipements nécessaires à leur fonctionnement.	
37. Piscines	Lots tech- niques	Ref	efusée	Réalisation de piscines y compris les organes et équipements nécessaires à leur utilisation, hors techniques de géothermie, et hors pose de capteurs solaires.	Les travaux de techniques de géo- thermie,La pose de cap- teurs solaires.



38. Maison à ossature bois	Lots techniques	Maison à ossature bois	Refusée	Réalisation de l'ensemble des éléments en bois ou dérivé de bois. Cette activité comprend l'ensemble des travaux permettant de réaliser l'ensemble des parois extérieures et intérieures du bâtiment dont :- les éléments de structure en bois des parois verticales, des planchers et des toitures ainsi que leur traitement de préservation,- les remplissages entre éléments de bois quel que soit le matériau y compris les pare-vapeurs, les panneaux de contreventement, les pare-pluies, - les panneaux de doublage intérieur,- les revêtements de façade limités aux bardages, vêtures ou vêtages. Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :- plafonds, faux plafonds, cloisons en bois et autres matériaux,- menuiserie intérieure et extérieure,- isolation thermique et acoustique,- traitement préventif et curatif des bois,- traitement des bois en oeuvre contre les insectes xylophages,- mise en oeuvre de matériaux ou de tous éléments métalliques concourant à l'édification, au renforcement ou à la stabilité des charpentes et escaliers.	- plafonds, faux pla- fonds, cloisons en bois et autres maté- riaux,- menuiserie intérieure et exté- rieure,- isolation thermique et acous- tique,- mise en oeuvre de maté- riaux ou de tous éléments métal- liques concourant à l'édification, au ren- forcement ou à la stabilité des char- pentes et escaliers.	- Les travaux de couverture et d'étanchéité de toiture-terrasse, - La réalisation des infrastructures.
				cement ou à la stabilité des charpentes et		



39. Géothermie	Lots techniques Géothermie	Refusée	Réalisation d'installations de chauffage, de rafraîchissement et de production d'eau chaude sanitaire par les techniques utilisant l'énergie géothermique, avec tous types de fluides. Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de : - sondage, forage et terrassement, - platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements, - tranchées, trous de passage, saignées et raccords, - calorifugeage, isolation thermique et acoustique, - raccordement électrique du matériel, - chape de protection de l'installation de chauffage, - installation de ventilation mécanique contrôlée (V.M.C.), - installation réalisée par des techniques utilisant l'énergie aérothermique.	- sondage et terras- sement, - platelage, réalisa- tion de socle et support d'appareils et équipements, - tranchées, trous de passage, sai- gnées et raccords, - calorifugeage, iso- lation thermique et acoustique, - raccordement électrique du maté- riel, - chape de protec- tion de l'installation de chauffage; - installation de ventilation méca- nique contrôlée (V.M.C).	- la réalisation de forages
----------------	-----------------------------	---------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------



40. Aménagement de cuisines et/ou salles de bain	Lots techniques	Acceptée	Installation de cuisines, salles de bain, dressings, limités aux lots techniques suivants : Les raccordements d'électricité et l'installation d'appareils électriques Les raccordements sanitaires (distribution, évacuation) Les installations de Ventilations Mécaniques Contrôlées Autonome (VMC)	Menuiserie intérieure, faïence et peinture	Les cuisines collectives